

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Attention : séance du mercredi 14 décembre 2011 annulée*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président lit la lettre de démission de M. Laurent Merz, assesseur à la CDAP du Tribunal cantonal, lequel a été élu juge au Tribunal cantonal et sera assermenté au point 4 de l'ordre du jour.			
	2.	Dépôts  Interpellations: Fabienne Despot; Philippe Grobéty; Fabrice De Icco. Motion: Claude-Alain Voiblet et consorts.			
TRAITE	3.	(11_HQU_DEC) Heure des questions du mois de décembre, à 14 heures			
TRAITE	4.	(GC 186) Assermentation de trois juges cantonaux à 100%			
RENV-CE	5.	(11_INT_576) Interpellation Christine Chevalley et consorts- Mesures d'accompagnement et de suivi des apprentis : quelle stratégie poursuit le Conseil d'Etat ? (Développement)			
RENV-COM	6.	(11_POS_274) Postulat Marc-André Bory et consorts demandant la mise à l'étude d'un plan pour la gestion de l'eau durant les périodes de sécheresse (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	7.	(GC 172) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances - Comptes 2010  Administration générale: la réponse du Conseil d'Etat à la première observation de la Commission des finances est acceptée à l'unanimité. DFJC: la réponse du Conseil d'Etat à la seconde observation de la Commission des finances est acceptée à l'unanimité.	DFIRE.	Grognuz F.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	8.	<p>(407) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 25 juin 1996 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Marc Vuilleumier et consorts demandant que les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI soient versées directement aux bénéficiaires potentiels (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 3 à 6 acceptés. Art. 6a (nouveau): amdt com accepté à l'unanimité. Art. 9 à 32 acceptés. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 109 oui et 1 abstention (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): tous les articles de la LVLAMal ainsi que l'art. 2 sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté par 100 oui, soit à l'unanimité.</p> <p>Le rapport du CE sur la motion Marc Vuilleumier est accepté sans discussion à l'unanimité.</p>	DSAS.	Roulet C.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	<p>(438) Exposé des motifs et projet de budget 2012 (EMPD N° 2) - ds charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud - d'investissement et plan 2013-2015 et Rapport du Conseil d'Etat - sur le programme de législature 2007-2012 - sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et projets de loi - modifiant la LI du 04.07.2000 - modifiant la LAPRAMS du 24.01.2006 - modifiant la LASV du 02.12. 2003 - modifiant la LPECPM du 17.05.2005 et Projets de décret modifiant celui du 21.12.10 fixant le montant limite de nouveaux emprunts contractés par l'Etat pr l'exercice 2011 - fixant le montant limite de l'avance de trésorerie octroyée par l'Etat à la CEESV - fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat , autorisant la conclusion d'emprunts en 2012 avec décaissement décaé en 2013 - fixant les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts - fixant le montant max. des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public - accordant une subvention à l'DEAP - accordant un crédit de CHF. 14'530'000.-- destiné à financer l'acquisition du bâtiment administratif, rue du Valentin 10, à Lsne et Rapports du CE au GC sur les postulats Denis-Olivier Maillefer, Philippe Deriaz, Nicole Jufer et Réponses du CE aux interpellations Michaël Buffat, J - Christophe Schwaab, Eric Bonjour, Frédéric Haenni, Yves Ferrari, Comité du Gpe agricole, députés du district de la Broye-Vully, Philippe Grobéty(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Lois: LI: art. 16, 90 et 277a acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité. LAPRAMs: art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité. LASV: art. 16 à 46 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à la majorité avec quelques abstentions. LPECPM: art. 12 et 13 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité. Décrets: Décret "emprunts 2011": art. 4 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 113 oui, soit à l'unanimité. Décret CEESV: art. premier accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 112 oui, soit à l'unanimité. Décret "emprunts 2012": art. premier à 4 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 101 oui, soit à l'unanimité. Décret "cautionnement": art. premier</p>	DFIRE.	Grognuz F. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité), Favez J.M. (Minorité)	



**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>Fin du 2ème débat.</p> <p>DINF: UB 61 acceptée. UB 62, 63, 64 acceptées. UB 66 acceptée. Fin du 2ème débat.</p> <p>DFIRE: UB 701, 702, 703, 704, 7041 acceptées. UB 706.3011.4: amdt Favez (+42'322'200) est refusé par 63 non, 45 oui et 1 abstention. UB 706 acceptée. UB 707 acceptée. UB 708 acceptée. UB 78 et 79 acceptées. Fin du 2ème débat.</p> <p>OJV: UB 81 acceptée. Fin du 2ème débat.</p> <p>SGC: UB 91 acceptée. Fin du 2ème débat.</p> <p>Le rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2007-2012 et la planification financière 2013-2016 est adopté à l'unanimité.</p>			
RENV-T	10.	<p>(10_INI_039) Initiative Jean-Michel Favez et consorts au nom du parti socialiste vaudois demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes-centre et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal</p> <p>(suite du point 9): Les conclusions de la commission sur le rapport du CE sur le postulat D.-O. Maillefer sont refusées par 109 non, 2 oui et 6 abstentions (refus du rapport). Les conclusions de la commission sur le rapport du CE sur le postulat P. Deriaz sont acceptées par 56 oui, 45 non et 11 abstentions (acceptation du rapport). Les conclusions de la commission sur le rapport du CE sur le postulat Nicole Jufer sont acceptées à la majorité, moins une abstention (acceptation du rapport). Les réponses aux diverses interpellations sont traitées.</p> <p>En discussion générale finale, le budget de l'année 2012 est adopté par 104 oui, 7 non et 15 abstentions.</p>	DFIRE	Rapaz P.Y.	20/12/2011
RENV-T	11.	<p>(11_POS_272) Postulat Alette Rey-Marion et consorts - Réaliser le marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers (Développement et demande de prise en considération immédiate)</p>			20/12/2011
RENV-T	12.	<p>(11_PET_070) Pétition visant à punir les agissements de l'UBS contre le Collectif Urgence Palestine</p>	DFIRE	Glutz F.	20/12/2011
RENV-T	13.	<p>(11_INT_509) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Rémy Pache et consorts - Et le devoir de réserve d'un conseiller d'Etat ?</p>	DFIRE		20/12/2011

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	14.	(10_INT_460) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz au nom du groupe UDC - Annualisation des indemnités de nuit et du dimanche : est-ce vraiment obligatoire ? souhaitable ? nécessaire ?	DFIRE.		20/12/2011
RENV-T	15.	(11_MOT_134) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts - Favoriser la révélation des faits répréhensibles, mieux protéger les lanceurs d'alertes (whistleblowers)	DFIRE	Courdesse R.	20/12/2011
RENV-T	16.	(245) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christian van Singer et consorts demandant que le Conseil d'Etat élabore les bases légales visant le soutien de tous les véhicules peu polluants, y compris les vélos électriques, les cyclomoteurs et les bateaux, et les soumette au Grand Conseil.	DSE.	Bally A.	20/12/2011
RENV-T	17.	(387) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat José Durussel et consorts visant à réduire les accidents dus à la présence de gibier sur les routes vaudoises	DSE.	Rostan J.	20/12/2011
RENV-T	18.	(10_MOT_115) Motion Bertrand Clot et consorts demandant de légiférer en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois et de prévoir une loi spécifique pour la construction d'éoliennes	DSE, DEC	Renaud M.	20/12/2011
RENV-T	19.	(10_PET_057) Pétition contre l'implantation d'une antenne sur le Mont-Tendre	DSE	Jungclaus Delarze S.	20/12/2011
RENV-T	20.	(10_PET_060) Pétition de l'Association lausannoise pour la libération animale intitulée "Interdisons le meurtre des renards"	DSE	Devaud G.	20/12/2011
RENV-T	21.	(11_PET_067) Pétition en faveur de la préservation du domaine de "La Chablière", à l'Ouest de Lausanne	DSE	Rithener C.	20/12/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :